

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Le onze décembre deux mille vingt cinq à 18 heures 30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Murat, sous la présidence de Monsieur Didier ACHALME, Président de Hautes Terres Communauté.

Étaient présents :

Didier ACHALME, Djuwan ARMANDET, André BOUARD, Georges CEYTRÉ, Gilles CHABRIER, Claude CHANUT, Magali CRAUSER, Alain CROS, Bernard DELOSTAL, Jennifer DEVEZE, Christian DONIOL, Xavier FOURNAL, Danielle GOMONT, Éric JOB, Pierre JUILLARD, Danièle MAJOREL, Michel MARSAL, Thierry MATHIEU, Daniel MEISSONNIER, Bernard PAGENEL, Jean-Pierre PENOT, Colette PONCHET-PASSEMARD, Michel PORTENEUVE, Gérard POUDEROUX, Jean-Paul REBOUL, Marie-Pierre RIGAL, Félix ROCHE, Pierrick ROCHE, Danielle ROLLAND, Philippe ROSSEEL, Josette TOUZET, Marie-Claire TUFFERY, Alain VAN SIMMERTIER, Roland VERNET, Éric VIALA, Roland VIDAL

Étaient absents excusés :

Gilles AMAT, Claire ANDRIEUX-JANNETTA, Karine BATIFOULIER, Vivien BATIFOULIER, Bernadette BEAUFORT-MICHEL, Daniel BERTHEOL, Frédérique BUCHON, Lucette CHAUVEL, Agnès CREGUT, Denis DELPIROU, Fabienne FARRADECHE, David GENEIX, Robert JOUVE, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Jean-François LANDES, Philippe LEBERICHEL, Luc LESCURE, Jean RONGIER, Philippe SARANT, Christophe SOULIER, Claire TEISSEDRE, Nadia TERREN, André TRONCHE, Jean Louis VERDIER

Pouvoirs :

Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME pouvoir à Gilles CHABRIER, Philippe LEBERICHEL pouvoir à Djuwan ARMANDET, Philippe SARANT pouvoir à Colette PONCHET-PASSEMARD, Nadia TERREN pouvoir à Michel PORTENEUVE

Date et affichage de la convocation : 05 décembre 2025

Secrétaire de séance : Pierrick ROCHE

Membres en exercice : 60

Présents : 36 – Pouvoirs : 4 – Votants : 40

Pour : 40

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Objet : Attribution du marché public pour l'animation du programme d'intérêt général Pacte Territorial – France Rénov' sur Hautes Terres Communauté pour la période 2026-2027 avec programmation pluriannuelle : autorisation d'engagement / crédit de paiement

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu les statuts de Hautes Terres Communauté ;

Vu la délibération n°2025-CC-127 en date du 25 septembre 2025 approuvant le lancement marché public de type accord-cadre pour la mise en œuvre du programme d'intérêt général Pacte Territorial – France Rénov' ;

Vu la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'une consultation a été lancée afin de confier à un prestataire l'animation du programme d'intérêt général Pacte Territorial – France Rénov' sur Hautes Terres Communauté pour la période 2026-2027 ;

Considérant que ce marché est décomposé en 2 parties :

- Une partie A – forfaitaire pour assurer les missions :
 - Volet n° 1 : Dynamique territoriale auprès des ménages et des professionnels
 - Volet n° 2 : Information conseil orientation
- Une partie B – unitaire pour :
 - Volet n° 3 - Accompagnement

Considérant que l'accord-cadre est conclu sans minimum et avec un maximum, conformément aux dispositions de l'article R. 2162-4 du Code de la commande publique ;

Considérant qu'il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum de commandes pour la part variable (partie B) et pour la durée totale de l'accord-cadre est de 50 000 € HT ;

Considérant le rapport d'analyse des offres proposant un classement des candidats selon les critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation ;

Vu l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 24 novembre 2025. ;

Considérant que les autorisations d'engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement ;

Considérant que les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement ;

Considérant les possibilités de financement apportées par l'ANAH dans le cadre de la mission d'animation du programme d'intérêt général Pacte Territorial – France Rénov' faisant diminuer le reste à charge de Hautes Terres Communauté ;

Le Conseil communautaire,
Ouï l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- **D'ATTRIBUER** le marché public relatif au l'animation du programme d'intérêt général Pacte Territorial – France Rénov' sur Hautes Terres Communauté pour la période 2026-2027 à SOLIHA CANTAL, situé 9 avenue Aristide Briand 15 000 AURILLAC, pour un montant total estimatif de 237 550 € HT, décomposé selon les deux parties suivantes :
 - Partie A – forfaitaire : 67 550,00 € HT
 - Partie B – unitaire : 170 000,00 € HT
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution du marché et à procéder à toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **D'APPROUVER** l'ouverture de l'autorisation d'engagement crédits de paiements (AE / CP) comme suit :

N° AE	Libellé	Montant AE	CP 2026	CP 2027
2026-AE-001	Animation du programme d'intérêt général Pacte Territorial – France Rénov' sur Hautes Terres Communauté	237 550,00 € HT soit 285 060,00 € TTC	118 775,00 € HT soit 142 530,00 € TTC	118 775,00 € HT soit 142 530,00 € TTC

- **DE PRÉCISER** que ces dépenses seront financées par l'ANAH et le Département du Cantal (parts fixe et variable) et par l'autofinancement ;
- **DE PRÉCISER** que les crédits nécessaires seront inscrits annuellement au budget principal dépenses de fonctionnement chapitre 011 – Charges à caractère général article 62268 Honoraires Autres ;
- **D'ADRESSER** une ampliation de la présente à Monsieur le Préfet du Cantal pour le contrôle de sa légalité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an

Pour copie conforme

Le Président,

Didier ACHALME



Le Secrétaire de séance

Pierrick ROCHE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.